

de Oajaca, où le général Porfirio Diaz, disposant de 7 à 8000 hommes, annonçait l'intention de se défendre, amoncelant des vivres, faisant sortir les bouches inutiles et couvrant la ville de retranchements.

Le 10 avril 1864, l'Empereur m'avait remis à Miramar ma nomination de lieutenant-colonel-commandant des deux bataillons de volontaires à recruter en Belgique.

Le 14 décembre, j'arrivai à Mexico avec les quatre premières compagnies, comprenant 21 officiers et 680 hommes.

L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés du maréchal Bazaine, firent au corps l'honneur de venir à sa rencontre.

Le soir, les officiers français invitèrent les officiers belges à un punch, où nous fûmes accueillis avec la plus affectueuse cordialité.

Les premières compagnies autrichiennes arrivèrent avec le général comte de Thun, peu de temps après.

Les autres détachements de la brigade austro-belge débarquèrent à Vera Cruz à la fin du mois ou au commencement de janvier.

Le Nonce, monseigneur Meglia, archevêque de Damas *in partibus*, arriva à Mexico le 7 décembre 1864.

Reçu par l'Empereur le 10, il remit à Sa Majesté la lettre du Pape suivante :

« Sire, — quand au mois d'avril dernier, avant de prendre les rênes du nouvel Empire du Mexique, Votre Majesté voulut se rendre dans notre capitale, pour vénérer le tombeau des saints Apôtres et recevoir la bénédiction apostolique, nous lui fîmes part de la profonde douleur qui remplissait notre âme à la vue du lamentable état où les bouleversements sociaux de ces dernières années avaient réduit tout ce qui touche à la religion, chez la nation mexicaine. Dès avant cette

époque et plus d'une fois, nous avons élevé là-dessus des plaintes, dans des actes publics et solennels, protestant contre la loi inique appelée de Réforme, qui renversait les droits les plus inviolables de l'Église et outrageait l'autorité de ses pasteurs ; contre l'usurpation des biens ecclésiastiques et la dilapidation du patrimoine sacré ; contre l'injuste suppression des ordres religieux ; contre les fausses maximes qui blessaient directement la sainteté de la religion catholique ; enfin, contre beaucoup d'autres attentats commis au préjudice non seulement des personnes sacrées, mais encore du ministère pastoral et de la discipline de l'Église.

» Aussi Votre Majesté a-t-elle dû facilement comprendre combien nous avons été heureux de voir, grâce à l'établissement du nouvel Empire, poindre l'aurore de jours pacifiques et prospères pour l'Église du Mexique. Cette joie a grandi quand nous vîmes appelé à cette couronne un Prince de famille catholique et qui avait donné tant de preuves de sa religieuse piété. Aussi vive fut l'allégresse des dignes évêques mexicains qui,

quittant la capitale de la chrétienté, où ils ont laissé tant d'exemples de leur abnégation et de leur filial dévouement envers notre personne, eurent le bonheur d'être les premiers à offrir leur hommage sincère au souverain élu de leur patrie, et de recevoir de sa propre bouche les assurances les plus flatteuses de la résolution énergique où il était de réparer les torts faits à l'Église et de réorganiser les éléments bouleversés de l'administration civile et religieuse. La nation mexicaine, elle aussi, salua avec une joie indicible l'avènement au trône de Votre Majesté, appelée par le désir unanime d'un peuple qui jusqu'alors avait été contraint de gémir sous le joug d'un gouvernement anarchique et de pleurer sur les ruines et les désastres de la religion catholique, sa première gloire en tout temps et le fondement de sa prospérité.

» Sous ces heureux auspices, nous attendions de jour en jour les premiers actes du nouvel Empire, persuadé qu'on donnerait à l'Église outragée avec tant d'impiété par la révolution, une prompte et juste réparation, soit en révoquant les lois qui

l'avaient réduite à un état d'oppression et de servitude, soit en en promulguant d'autres propres à suspendre les effets désastreux d'une administration impie. Déçu jusqu'à présent dans nos espérances (la cause en est due peut-être aux difficultés qui se rencontrent lorsqu'il s'agit de réorganiser une société depuis longtemps bouleversée), nous ne pouvons nous empêcher de nous adresser à Votre Majesté et d'en appeler à la droiture de ses intentions, à l'esprit catholique dont Elle a donné des preuves éclatantes en d'autres occasions, aux promesses qu'Elle nous a faites de protéger l'Église, et nous avons la confiance que cet appel, pénétrant jusque dans son noble cœur, produira les fruits que nous attendons de Votre Majesté. Elle voit bien que si l'Église est toujours entravée dans l'exercice de ses droits sacrés, si l'on ne révoque pas les lois qui l'empêchent d'acquiescer et de posséder, si l'on continue à détruire les églises et les couvents, si de la main des acquéreurs on accepte le prix des biens de l'Église, si on donne une autre destination aux édifices sacrés, si on ne permet point aux religieux de

reprendre leur habit et de vivre en communauté, si les religieuses sont contraintes de mendier leurs aliments et de vivre dans des réduits pauvres et malsains, si l'on permet aux journaux d'insulter impunément les pasteurs, d'attaquer la doctrine de l'Église catholique, le scandale pour les fidèles et le dommage pour la religion resteront les mêmes et peut-être deviendront plus grands encore.

» Ah! Sire, au nom de cette foi et de cette piété qui sont l'ornement de votre Auguste Famille, au nom de cette Église dont Jésus-Christ, malgré notre indignité, nous a constitué le chef suprême et le pasteur, au nom du Dieu tout-puissant qui vous a choisi pour gouverner cette nation catholique dans le seul but d'en guérir les plaies et de remettre en honneur la très sainte religion, nous vous en conjurons, mettez la main à l'œuvre, laissez de côté toute considération humaine, et guidé par une prudence éclairée et par le sentiment chrétien, essuyez les larmes d'une partie si intéressante de la famille catholique, et par une telle conduite rendez-vous digne des bénédictions

de Jésus-Christ, le Prince des Pasteurs. A cette fin et pour seconder davantage vos propres désirs, nous vous envoyons notre représentant, qui vous confirmera de vive voix la peine que nous ont occasionnée les tristes nouvelles qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour, et vous fera mieux connaître encore quelle a été notre intention et notre but en l'accréditant près de Votre Majesté. Nous l'avons chargé à la fois, et de demander en notre nom à Votre Majesté la révocation des lois funestes qui oppriment l'Église depuis si longtemps, et de préparer, avec la coopération des Évêques et, là où ce serait nécessaire, avec le concours de notre autorité apostolique, la réorganisation entière et désirée des affaires ecclésiastiques.

» Votre Majesté sait très bien que pour réparer efficacement les maux occasionnés par la révolution et pour rendre au plus tôt des jours heureux à l'Église, il faut avant tout que la religion catholique, à l'exclusion de tout autre culte dissident, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexicaine; que les Évêques soient

entièrement libres dans l'exercice de leur ministère pastoral; que les ordres religieux soient rétablis et réorganisés, conformément aux instructions et aux pouvoirs que nous avons donnés; que le patrimoine de l'Église et les droits qui s'y rattachent soient sauvegardés et protégés; que personne n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses et subversives; que l'enseignement tant public que privé soit dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique; et qu'enfin soient brisées les chaînes qui jusqu'à présent ont retenu l'Église sous la dépendance et l'arbitraire du gouvernement civil.

» Si l'édifice religieux vient à être rétabli sur de telles bases, comme nous ne voulons pas en douter, Votre Majesté donnera satisfaction à l'un des plus grands besoins, à l'une des plus vives aspirations du peuple si religieux du Mexique; Elle calmera nos inquiétudes et celles de cet illustre épiscopat; elle ouvrira le chemin à l'éducation d'un clergé savant et zélé, ainsi qu'à la réforme morale de ses sujets; de plus, elle donnera un exemple éclatant aux autres gouvernements des républi-

ques américaines, où bien des regrettables vicissitudes ont éprouvé l'Église; enfin, Elle travaillera efficacement, sans aucun doute, à la consolidation de son propre Trône, à la gloire et à la prospérité de sa Famille Impériale.

» C'est pour cela que nous recommandons à Votre Majesté le Nonce Apostolique qui aura l'honneur de lui présenter notre lettre confidentielle. Que Votre Majesté daigne l'honorer de sa confiance et de sa bienveillance, pour lui rendre plus facile l'accomplissement de la mission qui lui est confiée. Qu'elle veuille bien aussi accorder une égale confiance aux très dignes Évêques du Mexique, afin qu'animés comme ils le sont de l'esprit de Dieu, et désireux du salut des âmes, ils puissent avec joie et courage, entreprendre, en ce qui les concerne, l'œuvre difficile de la restauration et concourir ainsi au rétablissement de l'ordre social.

» En attendant, nous ne cesserons d'adresser chaque jour nos humbles prières au Père des lumières et au Dieu de toute consolation, afin que les obstacles une fois brisés, les conseils des enne-

mis de tout ordre social et religieux dissipés, les passions politiques calmées, et la pleine liberté rendue à l'Épouse de Jésus-Christ, la nation mexicaine puisse saluer, dans la personne de Votre Majesté, son père, son régénérateur, sa plus belle et plus impérissable gloire.

» Dans la confiance où nous sommes de voir pleinement remplir ces vœux les plus ardents de notre cœur, nous donnons à Votre Majesté et à son Auguste Épouse la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, en notre palais apostolique du Vatican, le 18<sup>e</sup> jour d'octobre 1864. »

Après avoir lu ce document qui ne laissait, il faut le reconnaître, que peu d'espoir d'arrangement, l'Empereur invita le Nonce à passer au palais le 12. Sa Majesté exposa à monseigneur Méglia les exigences que comportait la solution de la question et lui remit une note en 9 articles qui les rappelaient sommairement :

« 1<sup>o</sup> Le Gouvernement mexicain tolérera tous les

cultes qui étaient prohibés par les anciennes lois du pays, mais il accordera sa protection spéciale à la religion catholique, apostolique et romaine, comme Religion d'État.

» 2<sup>o</sup> Le trésor public pourvoira aux frais du culte et paiera ses ministres de la même manière, dans la même proportion et au même titre que les autres services civils de l'État.

» 3<sup>o</sup> Les ministres du culte catholique administreront les sacrements et exerceront leur ministère gratuitement, sans qu'ils aient la faculté de rien recouvrer et sans que les fidèles soient dans l'obligation de payer des gages, des émoluments ou quoi que ce soit, à titre de droits de paroisse, dispenses, dîmes, primes ou autre chose.

» 4<sup>o</sup> L'Église fait cession au Gouvernement de tous ses revenus provenant des biens ecclésiastiques nationalisés sous l'administration de la République.

» 5<sup>o</sup> L'Empereur Maximilien et ses successeurs sur le Trône, jouiront à perpétuité, vis-à-vis de l'Église mexicaine, de droits équivalents à ceux qui étaient concédés aux rois d'Espagne vis-à-vis des Églises d'Amérique.

» 6° Le Saint-Père, d'accord avec l'Empereur, déterminera quels sont ceux des ordres religieux éteints pendant la République qui doivent être rétablis, et l'on spécifiera la manière et les conditions dans lesquelles ils pourront subsister.

» Les communautés de religieuses qui existent de fait aujourd'hui, pourront être maintenues, mais avec défense de recevoir des novices, jusqu'à ce que le Pape, d'accord avec l'Empereur, se soit prononcé sur leur mode et leurs conditions d'existence.

» 7° Juridiction du clergé.

» 8° Dans les lieux où l'on jugera convenable de le faire, l'Empereur chargera du registre civil des naissances, mariages et décès, des prêtres catholiques, qui devront s'acquitter de cette mission comme fonctionnaires de l'ordre civil.

» 9° Cimetières. »

Le Nonce s'emporta, et devenant tout à coup beaucoup plus positif que le Pape, il répondit qu'il n'avait pas de pouvoirs pour traiter ces questions, qu'il n'était venu que pour demander le retrait

des lois de réforme, le rétablissement des ordres religieux et la restitution des couvents. Il protesta contre l'article premier, qui était, disait-il, contraire aux doctrines de l'Église, ainsi qu'aux sentiments de la Nation Mexicaine.

Le 24 décembre, le Ministre de la Justice, P. Escudero, écrivit au Nonce la lettre suivante :

« Monseigneur. — Comme V. Ex. m'a déclaré, dans notre dernière entrevue, ainsi qu'elle l'a répété du reste aujourd'hui à S. M. l'Impératrice, que faute d'instructions nécessaires pour traiter sur les neuf points proposés dans le but d'aplanir les difficultés qui existent entre l'État et l'Église mexicaine, elle devait en référer à la Cour de Rome, S. M. l'Empereur se trouve dans la pénible nécessité de dicter les mesures que lui commandent sa conscience et ses devoirs, dans la situation actuelle.

» Mais, comme le manque d'instructions de